



AB Prefecture

Modification n°1 du PLU
du Pays de Cunhat

063-200070761-20240321-2024_21_03_21-DE
Reçu le 17/03/2024

Plan local d'urbanisme intercommunal
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) du Pays de Cunhat approuvé le 23 juin 2016.

Décisions et modifications :

- Modification simplifiée n°1 approuvée en date du 8 février 2018.
- Revision alléguée n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.
- Revision alléguée n°2 approuvée en date du 21 mars 2024.
- Revision alléguée n°3 approuvée en date du 21 mars 2024.
- Modification n°1 approuvée en date du 21 mars 2024.



- PRESCRIPTIONS :**
- Chargement de destruction
 - Emplacement réservé
 - Habits à préserver
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Élément de paysage (patrimoine) à protéger ou à valoriser
 - Ripisylve
 - Terrain cultivé
 - Verger
 - Zone Humide
 - ↳ Sentiers piétonniers à préserver
- ZONAGE :**
- Ub : Zone urbaine mixte et dense de type centre-bourg
 - Uc : Zone urbaine résidentielle à caractère diffus ou en extension des bourgs
 - Ua : Zone urbaine réservée aux activités artisanales, commerciales et industrielles
 - Ue : Zone de hameaux urbains pouvant accueillir des constructions pour l'habitation
 - Uf : Zone urbaine d'équipements à vocation touristique
 - 1AUe : Zone à urbaniser à vocation économique
 - 2AUe : Zone à urbaniser à vocation économique à la condition que la zone 1AUe soit préalablement remplie
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nc : zone de carrière
 - Nt : Zone de loisirs
 - Nn : Zone naturelle possédant une biodiversité ou des paysages d'intérêt communautaire

